

Le Guichet Unique (GU)

Vos démarches d'urbanisme en ligne

Simple – rapide – Accessible 24h/24 et 7j/7

Lien de connexion :

<https://urbanisme.montelimar-agglo.fr/guichet-unique>

1 – ACCÉDER A VOTRE ESPACE PERSONNEL

Depuis la page d'accueil du Guichet Unique, connectez-vous à votre espace personnel

Guichet unique
Autorisations & foncier

Accès Usager Accès Partenaire

Bienvenue sur votre espace personnel

Email

Mot de passe

Connexion

Créer un compte
J'ai oublié mon mot de passe.

- Saisissez vos **identifiants** : renseigner votre adresse e-mail et votre mot de passe
- Cliquez sur "**Connexion**" pour accéder à votre espace personnel et pour effectuer vos démarches en ligne



Bon à savoir

Vos précédents **identifiants** du Guichet Numérique des Autorisations d'urbanisme (GNAU) **restent inchangés** sur ce Guichet Unique (GU)

Bon à savoir.

. Si vous n'avez pas encore de compte, cliquez sur "Créer un compte", remplissez les champs
. Pour valider l'inscription, cliquez sur le lien reçu par courriel.

2 – ACCÉDER A LA PAGE D'ACCUEIL DU GUICHET UNIQUE

La page vous permet ensuite de

- Consulter les **documents d'urbanisme** (PLU et cartes communales) des communes
- Savoir **quel type de demande** déposer en fonction de votre projet
- Consulter les demandes d'urbanisme déposées par commune ou accordées

Bon à savoir

Ces démarches sont accessibles sans disposer d'un compte / hors connexion

Guichet des Autorisations d'Urbanisme

Montélimar Agglomération

Guichet Unique Réglements d'urbanisme Quel dossier pour mon projet ? Affichage réglementaire

Quel dossier pour mon projet ?

- Constructions nouvelles
 - Je construis ma maison
 - Je construis garage, abri de jardin, dépendance, etc.
 - J'installe une serre...
 - Je construis une piscine...
 - Mur et clôture
- Travaux sur construction existante, extension
 - J'agrandis ma maison
 - J'installe une véranda
 - Je fais des travaux dans ma maison
 - Je transforme mon garage en pièce d'habitation
 - J'installe une marquise, une avancée de toit...
 - J'installe de manière durable une antenne parabolique, un climatiseur
 - J'installe une fenêtre de toit
 - Je change mes fenêtres, mes volets, ou ma porte de garage
 - Ravalement de façade
 - Changement de destination d'une construction
 - J'installe des équipements à énergie renouvelable

Vous pouvez :

- Choisir de **Déposer** une nouvelle demande
- Consulter les demandes non finalisées (dans **brouillon**)
- Consulter les dossiers déjà déposés
- Demander de l'**aide**

Guichet Unique

Aucune commune par défaut nelly.constant@orange.fr

Accueil Déposer Brouillons (0) Mes dossiers Aide

BIENVENUE SUR LE GUICHET UNIQUE

En cas de non réception de mails, veuillez vérifier dans vos spams avant de nous contacter.

Le bouton "Brouillons" permet de poursuivre votre saisie ou de supprimer votre dossier, si le dépôt en ligne n'a pas encore été validé.

Note à l'attention des Mandataires : Vous devez impérativement cocher la case " Mandaté par le bénéficiaire " lors du remplissage du cerfa, et dans " L'identité de la personne (Demandeur) ", indiquer les renseignements (nom, prénom, adresse...) du redevable de la taxe, ainsi que son adresse mail.

Si le(s) demandeur(s) (bénéficiaire de la demande) ne se crée pas un compte sur le guichet unique (usagers), les décisions administratives (notifications, demandes de pièces, décisions...) lui seront envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise en main propre contre décharge.

Rappel : Le pétitionnaire a l'obligation de fournir un fichier distinct pour chaque pièce demandée (Article R474-1 alinéa 2 du Code de l'urbanisme)

" Il transmet chaque pièce par un fichier distinct. Cette obligation est applicable à la transmission des pièces jointes ainsi qu'aux pièces complémentaires. Le demandeur joint à sa demande un inventaire détaillé des pièces qu'elle contient. Il est dispensé de transmettre cet inventaire lorsqu'il utilise la téléprocédure mentionnée à l'article L. 423-3 "

S'il ne respecte pas ceci, le service urbanisme aura le droit juridiquement de faire une incomplétude. Et s'il ne répond pas à cette incomplétude ce sera une décision Rejet implicite

2 - SÉLECTIONNER LA COMMUNE ET LE TYPE DE DEMANDE

1 - Choisissez la commune concernée par votre demande dans la liste déroulante

2 - Sélectionnez le type de demande parmi les catégories proposées et cliquez

3 - Précisez la nature exacte de votre demande / projet et VALIDEZ

1 Type de la demande 2 Description du projet 3 Pièces du dossier 4 Récapitulatif

Type de la demande

Sélectionnez la commune concernée par votre demande*

MONTEILMAR

Sélectionnez votre demande*

CU Certificat d'urbanisme	AT Autorisation ERP / IGH	DP Déclaration préalable	PA Permis d'aménager
PC Permis de construire	PD Permis de démolir	AP Autorisation publicité ou préenseigne	EN Autorisation enseigne
PP Déclaration préalable publicité ou préenseigne	DC Déclaration de cession commerciale	IA D.I.A.	

Précisez votre demande*

Constructions et travaux non soumis à permis de construire cerfa 16102	Installations et aménagements non soumis à permis d'aménager cerfa 16703	Transfert de l'autorisation cerfa 16701
---	---	--

Valider

CU CERTIFICAT D'URBANISME
Pour connaître les règles applicables à un terrain (CU d'information) ou la faisabilité d'un projet précis sur le terrain (CU Opérationnel).

AT AUTORISATION DE TRAVAUX
Pour les Établissements Recevant du Public (ERP) ou les Immeubles de Grande Hauteur (IGH) afin d'exposer les mesures prises en matière d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) et de sécurité.

DP DECLARATION PREALABLE

- DP Construction : pour des travaux de faible importance (changement de destination, piscine, clôture...) non soumis à permis de construire
- DP Aménagement : pour l'aménagement de faible importance d'un TERRAIN (division foncière en vue de construire, petit lotissement, camping, parking, terrassement, coupe et abattage d'arbres...)
- Transfert de la déclaration préalable.

PA PERMIS D'AMENAGER

- Pour l'aménagement important d'un TERRAIN (lotissement, aire de camping, parc de loisirs, terrain de sport ou de loisirs motorisés, terrassement important...).
- Transfert de permis d'aménager

Pc PERMIS DE CONSTRUIRE

- Permis de construire d'une Maison Individuelle pour la construction d'une maison individuelle.
- Permis de Construire pour les autres constructions.
- Transfert du permis de construire.

PD PERMIS DE DEMOLIR
Pour la démolition d'une construction.

AP AUTORISATION PUBLICITE OU PREENSEIGNE
Pour demander l'autorisation préalable d'installer un dispositif ou un matériel supportant une publicité ou une préenseigne.

EN AUTORISATION ENSEIGNE
Pour demander l'autorisation préalable d'installer un dispositif ou un matériel supportant une enseigne.

PP DECLARATION PREALABLE PUBLICITE OU PREENSEIGNE
Pour déclarer préalablement un dispositif ou d'un matériel supportant une publicité ou une préenseigne.

DC DECLARATION DE CESSIION COMMERCIALE
Pour la cession de fonds de commerce, fonds artisanal, bail commercial ... dans un "périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité" *

IA DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER - DIA
Déclaration d'une vente d'un bien immobilier



- Dans les communes de plus de 3 500 habitants, les personnes morales (sociétés, associations, collectivités...) ont l'obligation de déposer leurs demandes sur le **Guichet Unique**.
- Si vous faites le choix de déposer votre dossier en version numérique, **toutes les futures étapes du dossier seront également réalisées en version numérique** (incomplet, décision, dépôt de l'ouverture ou l'achèvement des travaux)

3 - COMPLETER VOTRE DEMANDE



- Remplissez le **formulaire Cerfa** en ligne
- Ajouter les **pièces nécessaires** constituant le dossier de votre demande
- Vérifier votre récapitulatif et validez votre demande

Ajouter un fichier

Déposer ma demande

Bon à savoir

La Maison Intercommunale des Projets a élaboré des **fiches pratiques** pour vous aider à constituer votre dossier - RDV sur le site internet de l'Agglomération - Rubriques Aménagement puis Urbanisme

Bon à savoir

Préparez votre dossier à l'avance et chaque documents doit être **enregistré indépendamment** des autres au format PDF, JPG, PNG ou TXT.
Veillez à ne pas dépasser la **taille maximale de 40 Mo par pièce** et pour chaque pièce du dossier vous pouvez joindre **jusqu'à 10 documents**